



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 janvier 2020
19 heures 00

GF/AS

N° 002517

Affaires générales -
Engagement dans le
projet Territoire Zéro
Chômeur de Longue
Durée (TZCLD).

Affiché le :

Le jeudi 30 janvier 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 22 janvier 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé que par délibération n° 2475 du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant au contrat de Ville, l'un des objectifs stratégiques ci-après a été réitéré : « Favoriser l'emploi et le développement économique. »

Le conseil est informé que la Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale prévoyait la mise en place dans, au plus, dix territoires, d'une expérimentation visant à résorber fortement le chômage de longue durée.

Cette expérimentation offre un cadre juridique et un financement permettant la mise en œuvre d'une démarche portée collectivement par l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.

L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions.

La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui développe ses propres activités.

L'Association Nationale TZCLD a sollicité la Commune d'Apt pour soutenir le dispositif et à rejoindre rejoignant le comité de soutien des élus des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE, de soutenir l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" portée localement par l'Association Les Amis des Trois Cyprès.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à adhérer à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée", à verser la cotisation qui s'élève à 500 €par an.

PRÉCISE, que le Comité Local pour l'Emploi sera composé d'élus, de représentants de l'économie locale, d'acteurs des services de l'État, des services sociaux et de la vie associative du territoire et que ce dispositif sera porté par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon au titre de sa compétence « développement économique ».

OBSERVE, que le CLE sera décisif en matière de choix des activités envisagées, du planning de l'opération globale notamment pour le lancement des activités.

MANDE, Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI